

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 313 G : Subvention et convention avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose l'attribution d'une subvention à l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » pour la poursuite de ses activités d'aide à l'accès aux droits, et demande l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec le Département de Paris.

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e commission ;

Délibère

Art. 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » (X00808) SIMPA 65281 située 26, rue Vaucouleurs à Paris 11^{ème}, pour son action d'aide à l'accès aux droits dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 41.400€, au titre de l'année 2011.

Art. 2 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574 ligne DF34015 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.